

19 jan 2024 -17:16

Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 19 janvier 2024 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à [Conseil des ministres du 19 janvier 2024](#)

Modernisation de la Commission des psychologues

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modernisant la Commission des psychologues.

L'avant-projet répond à l'objectif d'améliorer le cadre légal d'exercice des professions libérales, une mesure de l'accord de gouvernement.

Il précise les différents organes qui composent la Commission des psychologues, à savoir l'Assemblée des représentants, le Bureau, le Conseil disciplinaire et la Cour d'appel ainsi que leurs missions, organisation, composition et fonctionnement respectifs.

L'avant-projet détermine donc les éléments suivants :

- l'Assemblée des représentants compte douze membres, élus par et parmi les personnes inscrites sur la liste des psychologues, subdivisée en quatre sections (clinique, scolaire et éducative, travail et organisations, recherche)
- l'Assemblée des représentants est responsable de la protection du titre de psychologue et de la surveillance de la formation permanente des personnes inscrites sur la liste, à l'exception, pour ce qui est des formations, des personnes exerçant la psychologie clinique et des personnes exerçant des professions de support en soins de la santé mentale telles que visées à l'article 68/2/2 de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé
- les mandats de président et de vice-président de l'Assemblée des représentants sont attribués à des membres élus de cette assemblée
- un commissaire du gouvernement exerce le contrôle de l'accomplissement des missions de l'Assemblée des représentants
- le contrôle budgétaire est exercé par deux commissaires
- le Bureau est en charge de la gestion journalière de la Commission des psychologues et de toutes les autres missions attribuées par l'Assemblée des représentants
- l'ancrage légal de la fonction de trésorier
- la possibilité de désigner un assesseur juridique et plusieurs assesseurs juridiques adjoints auprès des chambres disciplinaires
- la possibilité d'organiser des élections électroniques

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

koen.peumans@clarinval.belgium.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Rapport global sur le système de contrôle interne de l'administration fédérale

Le Conseil des ministres a pris acte du rapport global annuel sur le fonctionnement du système de contrôle interne au sein de l'administration fédérale et sur les activités du Comité d'audit de l'administration fédérale (CAAF).

Le rapport global « maîtrise de l'organisation » repose sur les rapports annuels que devaient remettre les fonctionnaires dirigeants au Comité d'audit et sur les rapports de l'Audit fédéral interne (FAI). Les rapports des fonctionnaires dirigeants ont trait au fonctionnement de la maîtrise de l'organisation et aux améliorations prévues. Dans ses conclusions, le Comité d'audit attire l'attention du gouvernement sur les progrès enregistrés au niveau du développement de la maîtrise de l'organisation.

Le rapport d'activités 2022-2023 est le quatorzième rapport d'activités depuis la création officielle du CAAF en 2010. Ce rapport couvre la période allant du 1er août 2022 au 30 septembre 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique,
des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un accord-cadre pour l'acquisition de munitions
- le transport par autocar

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Nomination de la présidente de la Commission Entreprises publiques

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à nommer la présidente de la Commission Entreprises publiques.

Brigitte Roefs est nommée présidente de la Commission Entreprises publiques, pour un mandat de six ans.

La Commission Entreprises publiques est la commission paritaire des entreprises publiques autonomes, compétente pour l'ensemble des entreprises publiques et pour HR Rail.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et de la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la circulaire n°731 dans le cadre du monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel.

La circulaire n°731 précise les directives relatives à l'organisation du monitoring du risque en 2024 et les valeurs de références en matière d'enveloppes de personnel pour l'ensemble des organisations fédérales. La publication de cette circulaire permet d'assurer le suivi des dépenses de personnel dans les limites budgétaires fixées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Belnet : stratégie globale concernant l'usage des datacenters

Sur proposition du secrétaire d'Etat en charge de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a pris acte de la stratégie globale concernant l'usage des datacenters dans le cadre de la mission de Belnet, entre 2024 et 2037.

Belnet a pour mission de fournir le réseau national de la recherche et de l'éducation (NREN). Il s'agit d'un réseau de télécommunication national spécialisé et très avancé qui fournit à environ 200 institutions (universités, hautes écoles, centres de recherche et institutions fédérales belges) un réseau dédié et des services avancés.

De plus, Belnet fournit, depuis 22 ans, la connectivité aux autorités fédérales via le réseau interconnectant toutes les administrations fédérales centrales entre elles à Bruxelles. Ce dernier est devenu au fil du temps un pilier essentiel pour toutes les applications e-gouvernement qui sont mises à la disposition des citoyens et des entreprises en Belgique.

Belnet gère également le nœud d'échange internet, infrastructure centrale de l'internet en Belgique qui permet aux fournisseurs d'accès et de contenu internet, ainsi qu'aux grandes entreprises privées, d'échanger du trafic plus efficacement et à moindre coût. La dorsale du réseau de la recherche est constituée de 7 centres de données (datacenters) et de 20 Points de Présence au sein d'institutions clientes de Belnet.

Le Conseil des ministres a pris acte de la stratégie de Belnet par rapport à l'usage de ces datacenters, y compris au niveau des procédures de marchés publics. Cette stratégie sera soumise à l'avis du Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Dotation d'équilibre pour les travailleurs salariés et indépendants pour 2024

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant de la dotation d'équilibre dans les régimes des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants pour l'année 2024.

Le montant de la dotation d'équilibre du régime des salariés s'élève à 7.142.964.000 euros pour l'année 2024.

Le montant de la dotation d'équilibre du régime des indépendants s'élève à 760.741.000 euros pour l'année 2024.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Modifications relatives à la profession d'expert en automobiles

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la reconnaissance et la protection de la profession d'expert en automobiles et le fonctionnement de l'Institut des experts en automobiles.

L'avant-projet s'articule autour de divers aspects de la législation relative aux experts en automobiles :

- il modifie la définition de l'activité et étend le champ d'application de la loi
- il assouplit les conditions d'exercice de la profession par une personne morale
- il permet l'accès à la profession sur base de l'expérience professionnelle
- il optimalise plusieurs règles relatives au fonctionnement de l'Institut
- il prévoit des modifications de forme qui visent, d'une part, à pallier certaines erreurs linguistiques et, d'autre part, à mieux structurer les dispositions de la loi
- il offre la possibilité d'adapter le montant de la cotisation des membres selon le nombre de trimestres d'inscription effective sur l'année

Le texte sera publié sur le site www.business.belgium.be dans le cadre de l'exécution d'un examen de proportionnalité. Ensuite, l'avant-projet sera soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la reconnaissance et à la protection de la profession d'expert en automobiles et créant un Institut des experts en automobiles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

koen.peumans@clarinval.belgium.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Ukraine : moyens supplémentaire pour les CPAS

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé la redistribution de crédits de la provision interdépartementale dans le contexte de la crise ukrainienne afin de couvrir les coûts exposés pour l'aide fournie par les CPAS.

La guerre en Ukraine, et plus particulièrement l'afflux de personnes ayant obtenu un statut temporaire de personne déplacée en Belgique, entraîne une forte augmentation du nombre de personnes devant faire appel au CPAS.

Pour faire face à la hausse des coûts exposés par les CPAS, un montant de 167,5 millions d'euros sera libéré.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Énergie : participation des détenteurs de capacités étrangères indirectes aux procédures de pré-enchère et de préqualification organisées dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité (CRM)

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux conditions et modalités concernant la participation des détenteurs de capacités étrangères indirectes à la procédure de pré-enchère et à la procédure de préqualification organisées dans le cadre du mécanisme de rémunération de la capacité.

Le projet décrit la préparation et les procédures de la pré-enchère et de la mise aux enchères, en ce compris le dépôt des offres et le rôle des autorités de contrôle.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Asile et migration : cadre relatif au recours aux interprètes et traducteurs

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant un cadre pour le recours aux interprètes et traducteurs dans le cadre des procédures d'asile et de migration.

L'avant-projet fournit une base juridique pour déterminer les conditions de désignation des interprètes et des traducteurs qui travaillent pour l'Office des étrangers, le Commissariat général aux réfugiés et apatrides et le Conseil du contentieux des étrangers.

Selon cet avant-projet, les interprètes et traducteurs doivent être inscrits sur une liste tenue par l'instance qui sollicite leurs services.

Cet avant-projet autorise le Roi :

- à déterminer les conditions de désignation des interprètes et traducteurs désignés dans le cadre de procédures en matière de séjour ou de protection internationale
- à adopter le code de déontologie qui définit les différentes obligations des interprètes et des traducteurs
- à fixer les conditions de rémunération des interprètes et des traducteurs

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Présidence belge de l'Union Benelux

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a pris acte d'une note relative aux priorités de la présidence belge de l'Union Benelux en 2024.

La Belgique assurera la présidence du Comité de ministres de l'Union Benelux en 2024. À cette occasion, la présidence belge accompagnera les projets énoncés dans le plan annuel pour 2024 et s'inscrira dans le programme de travail 2021-2024.

La Belgique identifie un fil conducteur commun pour orienter ses initiatives : le renforcement du lien avec l'Union européenne.

La Belgique définit également les priorités qui guideront les actions de l'Union Benelux. Il s'agit du renforcement du marché intérieur, de la durabilité et de la sécurité. Pour ces priorités, la présidence belge tient à mener des projets qui tendent vers des résultats tangibles pour les citoyens et entreprises.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à [Conseil des ministres du 19 janvier 2024](#)

Réforme des pensions - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux et du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet portant réforme des pensions.

L'avant-projet modifie la réglementation relative aux pensions sur divers points.

Le Titre 2 prévoit la réforme de la pension minimum dans les régimes des travailleurs salariés, des fonctionnaires et des travailleurs indépendants et ce, afin d'instaurer une condition de travail effectif, conformément à l'accord de gouvernement.

Le Titre 3 prévoit l'introduction du bonus de pension. Le bonus de pension consiste en un complément de pension octroyé aux personnes qui continuent à travailler après avoir rempli les conditions de pension anticipée ou après avoir atteint l'âge légal de la pension.

Le Titre 4 modifie le financement du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales.

Le Titre 5 modifie les dispositions relatives à la péréquation des pensions de retraite et de survie du personnel du secteur public.

Le Titre 6 adapte de façon linéaire le taux actuel de la « cotisation Wijninckx » qui passe de 3 à 6 %. Cette augmentation de la cotisation s'applique tant aux travailleurs salariés qu'aux travailleurs indépendants qui sont assujettis à cette cotisation.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Le Conseil des ministres approuve en outre un amendement du gouvernement relatif au financement du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales. Cet amendement sera déposé comme amendement du gouvernement après avis du Conseil d'État, lors des débats parlementaires sur l'avant-projet de loi portant réforme des pensions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

koen.peumans@clarinval.belgium.be

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris

Avenue de la Toison d'or, 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 541 64 84

<https://lalieux.belgium.be>

info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel

Porte-parole (FR)

+32 476 60 02 61

delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte

Porte-parole (NL)

+32 478 44 07 01

sam.vandeputte@lalieux.fed.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Règles applicables aux services de la société de l'information dans le cadre du marché unique des services numériques

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui met en œuvre le règlement européen (UE) 2022/2065 relatif à un marché unique des services numériques.

L'avant-projet de loi contient, d'une part, une modification des livres XII et XV du Code de droit économique afin d'assurer la conformité du droit belge avec les nouvelles règles applicables aux services de la société de l'information, prévues par le règlement 2022/2065.

D'autre part, il prévoit une modification de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges afin de confier à ce dernier le rôle d'autorité compétente concernant les compétences fédérales. L'IBPT se voit dès lors octroyé les pouvoirs d'enquête permettant d'exercer ce nouveau rôle. L'avant-projet définit également les sanctions applicables en cas de constatation d'infractions.

Le projet d'accord de coopération sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation.

Avant-projet de loi mettant en œuvre le règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE, portant modifications du livre XII et du livre XV du Code de droit économique et portant modifications de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé
de la Simplification administrative, de la Protection de la vie
privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

19 jan 2024 -17:16

Appartient à [Conseil des ministres du 19 janvier 2024](#)

Adaptations à la réglementation des pensions pour les artistes

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à adapter la réglementation des pensions des travailleurs artistiques.

Un accord sur la réforme du statut d'artiste a été conclu en juillet 2022. Le nouveau régime, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2024, renforce la protection sociale des travailleurs artistiques.

Les artistes travaillent souvent dans le cadre de contrats atypiques et bénéficient dès lors d'un certain nombre d'exceptions au niveau de la réglementation du chômage. La réforme du statut a également des répercussions sur la réglementation des pensions. Les salaires et les jours de travail sont, entre autres, des paramètres importants pour le calcul des pensions. Souvent, bien que le salaire du travailleur artistique soit connu, il n'est pas entièrement proportionnel aux prestations artistiques rendues.

De plus, les concepts de « jour de travail » et de « période de travail » inclus dans la réglementation actuelle des pensions ne correspondent pas aux prestations réelles du travailleur artistique. C'est pourquoi une attention particulière est portée aux prestations non indemnifiables du travailleur artistique.

Cette proposition permet d'aligner la réglementation des pensions au règlement de l'ONEM, qui fixe les jours de rémunération en fonction du montant du salaire. Afin d'améliorer la situation des travailleurs artistiques, les jours non indemnifiables des travailleurs artistiques dans la réglementation sur le chômage sont considérés comme des jours de travail dans la réglementation sur les pensions des travailleurs. Ces jours sont ainsi pris en compte pour l'accès à la pension et le calcul de celle-ci.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be